Séance du 27 septembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt-sept septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BONNET Daniel.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. YELMO José, Melle COCHOIS Coralie, Mme PUECH Pascale.

Madame Annie ROULLE a donné pouvoir à Madame Catherine ROYER.

Monsieur CAPITAINE Olivier a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 17 septembre 2012

Le compte-rendu de la séance du 13 septembre est lu et approuvé.

I – Délibérations

> N° 51/2012 Rue des Maraîchers – Signature du marché avec l'entreprise SMTP

Le conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.2122.22-4°,

Vu la délibération n° 3852 du 29 avril 2008 délégant au maire la préparation, la passation et l'exécution des marchés à procédure adaptée dans la limite de 90 000 € HT,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n° 4/2012 du 19 janvier 2012 constituant un groupement de commandes avec la communauté de communes de Taissy pour l'aménagement de la rue des Maraîchers,

Considérant la procédure de consultation dont le déroulement est le suivant :

- Date de la publication : Matot Braine n° 7461 du 27 août 2012
- Mise en ligne : Marchés sécurisés le 28 août 2012
- Date de remise des offres : le 14 septembre 2012 à 11H00
- Date d'Ouverture des Plis, le 14 septembre 2012 à 14H00
- Date d'analyse des offres et d'attribution du marché : 17 septembre 2012 à 8H00

Considérant l'analyse et le choix de la commission d'examen des offres qui fait ressortir que l'entreprise la mieux-disante est la SARL SMTP avec une offre à 333 000 € HT, 398 268 € TTC,

Après avoir entendu le rapport de la commission d'examen des offres et en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes à signer le marché à intervenir, et tout document relatif à cette affaire, avec la SARL SMTP pour un montant de 333 000 € HT pour l'aménagement de la rue des Maraîchers et à le notifier.

➤ N° 52/2012 Salle des Sports – Lancement de la consultation

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L 2122-21 et L 2122-21-1,

Vu le Code des Marchés Publics.

Vu la délibération n° 48/2011 du 20 octobre 2011 approuvant l'avant-projet sommaire établi par le cabinet N. Poitout pour l'extension de la salle des sports arrêté à la somme de 1 700 000 € HT,

Vu les crédits inscrits au budget de la commune,

Après en avoir délibéré,

Approuve le dossier de consultation des entreprises,

Charge Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché pour l'extension de la salle des sports en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics,

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises adjudicatrices et toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure et leur notifier, après avis de la commission d'examen des offres.

№ 53/2012 Fusion – Extension de la communauté d'agglomération de Reims Métropole et de la communauté de communes de Taissy en y incluant les communes de Cernay-les-Reims, Champigny et Sillery.

Composition du Conseil Communautaire du nouvel EPCI

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa 5ème partie, livre II, chapitre I et VI,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2012 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi n°2012-281 du 29 février 2012,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2012 portant projet de périmètre concernant la fusion-extension de la communauté d'agglomération Reims Métropole et de la communauté de communes de Taissy en y incluant les communes de Cernay-les Reims, Champigny et Sillery,

Vu la délibération n° 43/2012 du 28 juin 2012 portant avis sur le projet de périmètre et de catégorie du nouvel établissement public,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2012 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2013,

Considérant que la fusion-extension entraîne la création d'une nouvelle personne morale de droit public et, par conséquent, la disparition des EPCI d'origine,

Considérant qu'il doit être procédé à la composition de l'organe délibérant de la nouvelle communauté d'agglomération,

Considérant que les conseils municipaux de toutes les communes intéressées par le projet de fusion doivent se prononcer sur la répartition des sièges au conseil du nouvel établissement dans un délai de trois mois à compter de la publication de l'arrêté de fusion du Préfet,

Considérant que chaque commune disposera au minimum d'un siège et qu'aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Décide

de fixer le nombre de sièges de délégués au conseil communautaire à 82,

d'adopter le principe de la répartition des sièges par communes en fonction de la population municipale au sens du décret n°2003-485 relatif au recensement de la population, à savoir :

➤ de 0 à 499 habitants : 1 siège

➤ de 500 à 2999 habitants : 2 sièges

de 3000 à 5999 habitants : 4 sièges

➤ de 6000 à 9999 habitants : 6 sièges

de 10.000 à 100.000 habitants : 10 sièges

> plus de 100.000 habitants : 38 sièges

de prévoir la désignation d'un suppléant par les conseils municipaux de chacune des communes ne disposant que d'un seul siège. Le suppléant sera appelé à siéger au conseil communautaire avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire.

En préambule, Monsieur le Maire fait une présentation des réunions qui se sont déroulées sur le mois de septembre et les sujets abordés ainsi que des différentes instances mises en place.

➤ N° 54/2012 Transfert de crédits – Budget principal

Le conseil municipal décide de procéder aux transferts et ouvertures de crédits suivants sur le budget général :

En section de Fonctionnement

En dépenses

61521 Entretien et réparations terrains
6574 Subventions de fonctionnement aux associations

The second of th

-4 000,00 4 000,00

Ligne « Comité des Fêtes »

II - Commissions

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Voirie

- Rue Colbert : présentation du projet finalisé d'organisation du stationnement le 11 septembre, projet bien accueilli
- > Rue des Maraîchers : SARL SMTP, entreprise adjudicataire pour la réfection de la voie
- Fort de Montbré : rendez-vous à organiser avec le président de l'association « Airsoft la Rèmes » pour une mise à disposition du fort, également occupé périodiquement par la CRS33
- ➤ Branchements forains : étude technique pour la modification de l'alimentation électrique des branchements forains et l'évacuation des eaux usées
- > Croquenbouche : positionnement de l'enseigne

Bâtiments

- Mise en accessibilité des ERP : visite des bâtiments avec le cabinet Planchon, suivi du rapport établi par Bureau Véritas sauf pour le CCA où il sera étudié l'installation d'un ascenseur entre la salle de conférences et la salle d'animations
- Ecole Maternelle : visite de la commission de sécurité le 17 septembre, problème constatée sur le fonctionnement de l'alarme (point résolu) et blocage de la porte coupe-feu de la tisanerie

<u>Fêtes</u>

- Planning des manifestations établi le 28 septembre
- > Assemblée générale du Comité des Fêtes le 12 octobre et du Foyer Communal le 26 octobre

Sports

Réunion le 9 octobre pour faire un point sur l'actualité

Communication

- Site Internet toujours fort fréquenté : 1500 visites par mois
- Enregistrement d'un reportage par France 3 sur l'eau
- Reconduction en 2013 de l'agenda

<u>Environnement</u>

Réunion le 8 octobre à 20H30 pour la préparation de Noël et l'organisation d'une cérémonie pour le départ en retraite de M. Philippot

Caisse des Ecoles

- Forte fréquentation des services du périscolaire (garderie, cantine, ...)
- Rappel du subventionnement de la CAF au bénéfice de la CDE
- Information sur le désengagement de l'Etat sur le système des micro-crèches : constatation de la faillite du système

III – Questions diverses

Au niveau de la communauté de communes de Taissy, il semble que le matelas financier en fin d'exercice ne soit pas négligeable. Deux pistes sont mises en réflexion, soit le versement d'une dotation de solidarité complémentaire, soit augmenter le plafond des fonds de concours.

Le conseil est invité à réfléchir sur les projets à présenter dans le cadre des fonds de concours.

Prochaine réunion de conseil : le 18 octobre à 20H30

BONNET Daniel	MINET Christian	THOURAULT Sylvie
BARRIER Patrice	DURAND Denis	GOBRON François
		•
COCHOIS Coralie	LECLERE-MISSA Monique	TIAFFAY Patrice
HEUSGHEM Steve	DUCHESNE Madeleine	PUECH Pascale
ROULLÉ Annie	CAPITAINE Olivier	ROYER Catherine
GA Thierry		